

Liberté Égalité Fraternité

## **AVIS D'ALERTE METEO**

à Mont-de-Marsan, le 27 juin 2025

S.I.D.P.C.

N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE JAUNE A ENJEU DE SÉCURITÉ (SPEZF) AVIS D'ALERTE CANICULE (ÉPISODE PERSISTANT DE CHALEUR)

#### Destinataires:

- tous les maires des communes du département
- SIDPC, DDPN 40, ONF, SDIS 40, CMIR SO, SMGBL, SMLL, Landes attractivité, CD40, Sous-Préfecture DAX, BESR, BREC, DDTM 40, DDETSPP 40, ENEDIS, SNCF COGC, ARS 40 et 33, DREAL 40, DMD/BA 118, DSDEN40, OFB, SNCF (COGC), GGD 40, EMZD, LA POSTE, DRAC, GESTIONNAIRES AUTOROUTES A63 et A65, STANDARD PREF 40, Capitainerie Capbreton et Port Bayonne

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique est placé en état de VIGILANCE JAUNE A ENJEU DE SECURITE pour le phénomène de CANICULE pour l'ensemble des communes du département.

### Période: à compter du samedi 28 juin 2025 à 12h00

#### Commentaire:

Samedi, les températures maximales attendues sont comprises entre 34 et 35°C. Les températures minimales de la nuit de samedi à dimanche sont en hausse significative par rapport à la nuit précédente et sont voisines de 19 à 21°C. Dimanche, les températures maximales progressent peu mais les températures légèrement supérieures à 35°C se généralisent. La hausse des températures progressive fait qu'une évolution vers un niveau de vigilance orange est possible pour ce dimanche.

#### Consignes de comportement :

- Buvez de l'eau plusieurs fois par jour;
- Continuez à manger normalement ;
- Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains tièdes ;
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h);
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers ;
- Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé deux à trois heures par jour ;
- Limitez vos activités physiques et sportives ;
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit ;
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais ;
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin ;
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie ;
- Pour en savoir plus, consultez le site https://sante.gouv.fr

# Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental gestion sanitaire des vagues de chaleur :

- Se tenir informé de la situation via les médias et le site internet Météo-France ;
- Diffuser les conseils de comportement adaptés au phénomène prévu auprès des administrés ;
- Informer les exploitants de camping, les responsables des sites sensibles (sites SEVESO, établissements scolaires, accueil collectif, chapiteaux tentes et structures...);
- S'informer des manifestations à risque prévues dans la commune, informer l'organisateur et le cas échéant annuler l'événement si nécessaire en application des pouvoirs de police (accord amiable ou arrêté municipal);
- Informer la préfecture de la présence de rassemblements à risques et en cas d'événement important;
- Préparer voire mettre en œuvre le PCS et le suivi des personnes inscrites au registre des personnes vulnérables, notamment dans la perspective d'un passage au niveau Orange.

Pour le préfet et par délégation, le sous-préfet, directeur de cabinet,

Cyrille LEFEUVRE